Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260226-CC_20260226_51-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 février à 18H00, les membres du conseil de Ploërmel Communauté se sont réunis à la salle des fêtes de Ploërmel, sous la présidence de Monsieur Patrick LE DIFFON, sur convocations en date des 13 et 19 février 2026 qui leur ont été adressées par voie dématérialisée ou par écrit à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers communautaires présents :
Martial LE BRETON ; Hania RENAUDIE ; Bruno GABARD ; Ronan COIGNARD ; Fabrice CARO (à partir de la délibération n°CC-024/2026) ; Sophie COUTANT ; Jacques BIHOUÉE ; Edwige MESSAGER ; André BRIEND ; Kévin ARGENTIN ; Marie-Noëlle AMIOT ; Jean-Paul CARAFRAY ; Stéphane ROUAULT ; Joël LEMAZURIER ; Maryvonne GUILLEMAUD ; Nicolas JAGOUDET ; Fanny LARMET (à partir de la délibération N°CC-025/2026) ; Jean-Yves JOSSE ; Martine GOUEDO ; Michel PHILIPPE ; Michel BERTHO ; Didier BOURNE ; Solène LE MOING ; Yves CHASLES ; Gérard REYNAUD ; Fabienne BRIERO ; Michel PICHARD ; Yolande MOREUL ; Josiane DENIS ; Nellie JOLIVET ; Philippe LOUAPRE ; Patrick LE DIFFON ; Chantal NICOLAS ; Maurice OLIVIER ; Elisabeth DERVAL ; Jacques MIKUSINSKI ; Hélène de ROECK ; Jean-Michel BARREAU ; Ghislaine de GIVRÉ ; Alain HERVÉ ; Monique GARAUD ; Pierre-Jean JARNO ; Ghislaine COUDÉ-PELARD ; Christophe LAUNAY (à partir de la délibération N°CC-023/2026) ; Charles-Édouard FICHET ; Daniel MANENC ; Christian LE NOË ; Hervé BRULÉ ; Jean-Charles SENTIER ; Annick DELSAUT ; Michel GORTAIS ; Florence PRUNET ; Olivier MILLET ; Nathalie GEFFROY.

Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir :
Didier GRELIER donne pouvoir à Fanny LARMET ; Anne VACHON donne pouvoir à Yves CHASLES.

Conseillers communautaires absents :
Jean-Marc DUBOT.

Kévin ARGENTIN est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 57
Présents : 51, 52 à partir de la délibération N°CC-023/2026, 53 à partir de la délibération N°CC-024/2026 et 54 à partir de la délibération N°CC-025/2026
Votants : 52, 53 à partir de la délibération N°CC-023/2026, 54 à partir de la délibération N°CC-024/2026 et 56 à partir de la délibération N°CC-025/2026
Quorum : le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer

---

OBJET : N°CC-051/2026 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS – BUDGET ANNEXE « OFFICE DE TOURISME ».

Rapporteur : Patrick LE DIFFON

Vu le code général des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260226-CC_20260226_51-DE

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,

Vu le décret n° 88-546 du 6 mai 1988 fixant la liste des établissements publics mentionnés à l'article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le tableau des emplois et des effectifs du budget annexe « Office de tourisme »,

Il est proposé à l'assemblée les modifications apparaissant dans le tableau ci-après :

- Dans le cadre de la gestion des mobilités :

Suppressions de postes			
Intitulé du poste / service	Cadres d'emplois	Quotité du poste	Date d'effet
Conseiller en séjour	Adjoints administratifs	35/35ème	01/03/2026
Nombre de suppressions de postes		1	

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. **Votants** : 56
. **Pour** : 56
. **Contre** : 0
. **Abstention** : 0
. **Suffrages exprimés** : 56
. **Majorité absolue** : 29

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- **SUPPRIME** conformément au tableau ci-avant, 1 poste au tableau des emplois et des effectifs du budget annexe « Office de tourisme » de Ploërmel Communauté.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Patrick LE DIFFON

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secrétaire de séance,
Kévin ARGENTIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.